

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** HADALAN EG145 13E, Komp. B
- **Code du produit:** 50208 B
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Résine époxy à deux composants et à prise rapide, utilisée comme primaire pour supports minéraux sujets à l'humidité.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
Heinrich Hahne GmbH & Co. KG  
Heinrich-Hahne-Weg 11  
45711 Datteln Tel.: 02363/5663-0
- **Service chargé des renseignements:**  
Abteilung: Produktsicherheit  
Tel.: 02363 5663-0  
Email: info@hahne-bautenschutz.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
Giftnformationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,  
Tel.: 0551-19240

### SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2                      H361f Susceptible de nuire à la fertilité.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B              H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1                H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4                H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4                H332 Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1                H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3                 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. (suite page 2)

**Nom du produit: HADALAN EG145 13E, Komp. B**

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS05   GHS07   GHS08   GHS09

· **Mention d'avertissement Danger**

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

1,3-Benzendimethanamin, N-(2-Cyanoethyl)-Derivate  
4-tert-butylphénol  
m-phénylenebis(méthylamine)  
triméthylhexane-1,6-diamine

· **Mentions de danger**

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.  
· **vPvB:** Non applicable.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Durcisseur à base d'amine pour résines époxy.

· **Composants dangereux:**

CAS: 98-54-4 EINECS: 202-679-0	4-tert-butylphénol ⚠ Repr. 2, H361f; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; ⚠ STOT SE 3, H335	25-50%
CAS: 73050-11-0	Cyanethyliertes m-Xylyldiamin ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	25-50%
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5	m-phénylenebis(méthylamine) ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	10-25%
CAS: 25620-58-0 EINECS: 247-134-8	triméthylhexane-1,6-diamine ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	2,5-10%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

**Nom du produit:** HADALAN EG145 13E, Komp. B

GISCODE: RE 1 (résine + durcisseur)

(suite de la page 2)

#### **SECTION 4: Premiers secours**

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**  
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; observation médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après l'accident.
- **Après inhalation:**  
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** appropriés: mousse (à base d'alcool), dioxyde de carbone, poudre, brume.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** non-appropriés: jet d'eau.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration.

#### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, d'acide, liant universel, sciure).  
Utiliser un agent neutralisant.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à l'article 13.  
Assurer une ventilation adéquate.
- **6.4 Référence à d'autres sections**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Conserver dans un endroit frais et sec.

(suite page 4)

**Nom du produit: HADALAN EG145 13E, Komp. B**

(suite de la page 3)

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** stocker dans les emballages d'origine
- **Indications concernant le stockage commun:**  
séparé des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger contre le gel.
- **Classe de stockage:** VCI: 8
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

<b>98-54-4 4-tert-butylphénol (25-50%)</b>	
VME	0,5 mg / m <sup>3</sup> , 0,08 ml / m <sup>3</sup> 2 (II); Sk À court terme: Class II: substances ayant des effets systémiques. Limite d'exposition professionnelle de 0,5 mg / m <sup>3</sup> 0,080 ppm Limite de la peau, facteur limite: 2 vente.
<b>90194-00-6 1,3-Benzendimethanamin, N-(2-Cyanoethyl)-Derivate (25-50%)</b>	
ACGIH (USA) valeur instantanée	de 0,1 mg / m <sup>3</sup> PEAU
<b>1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine) (10-25%)</b>	
VME	Valeur momentanée: 0,1 mg/m <sup>3</sup>

- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**  
Avec une bonne ventilation n'est pas nécessaire. Dans les endroits mal ventilés et pendant le traitement par pulvérisation, porter une protection respiratoire. Filtre A/P2.
- **Protection des mains:**  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.  
Gants de protection en nitrile avec une épaisseur de couche d'au moins 0,4 mm (réactifs temps de percée > 480 min voir aussi www.gisbau.de).
- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Date d'impression : 29.05.2015

Révision: 29.05.2015

**Nom du produit: HADALAN EG145 13E, Komp. B**

(suite de la page 4)

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques
- **Protection du corps:** Des vêtements de protection à manches longues.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

**Forme:** liquide  
    **Couleur:** jaunâtre  
    **Odeur:** sent l'amine

· **valeur du pH à 20 °C:** 8,5 - 11

· **Changement d'état**

**Point de fusion:** Non déterminé.  
    **Point d'ébullition:** >200 °C

· **Point d'éclair** 140 °C

· **Température d'inflammation:** 510 °C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Pression de vapeur à 50 °C:** < 5 hPa

· **Densité à 20 °C:** 1,06 g/cm<sup>3</sup>

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

**l'eau:** Pas ou peu miscible

· **Viscosité:**

**Dynamique à 20 °C:** 500 mPas

· **Teneur en solvants:**

**Solvants organiques:** 0 %

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:**

Avant de matières fortement acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants détiennent pour éviter une réaction exothermique.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Cas possible de > 60 °C l'élimination de l'acrylonitrile.

FR

(suite page 6)

**Nom du produit: HADALAN EG145 13E, Komp. B**

(suite de la page 5)

### SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë:

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)

Oral	LD50	1040 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,4 mg/l (rat)

#### 98-54-4 4-tert-butylphénol

Oral	LD50	2951 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2288 mg/kg (rbt)

- Effet primaire d'irritation:
- de la peau: Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- des yeux: Effet fortement corrosif.
- Sensibilisation: Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- Indications toxicologiques complémentaires:  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Nocif  
Corrosif  
Irritant  
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.
- Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)  
Toxicité à dose répétée  
Informations sur les composants testés : Chez l'homme , les effets ont été observés sur les organes suivants : Foie . Peau . Thyroïde . Spleen . Chez les animaux , des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Tractus gastro-intestinal .  
Toxicité chronique et cancérogénicité  
Informations sur les composants testés : l'apport alimentaire a provoqué des tumeurs bénignes dans la première partie de l'estomac .  
toxicité pour le développement  
Contient des composants qui n'ont pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire .  
toxicité pour la reproduction  
Dans les études animales Wikungen de composants ont été observés sur la reproduction observés qu'à des doses (Suite sont des effets toxiques importants chez les parents.  
génotoxicité  
Contient des composants dont les études in vitro la toxicité génétique ont été négatifs et positifs dans d'autres à certains.  
Contient composant ( s ) du ( des ) études in vitro sur la génotoxicité a été négatif ( s ) .  
Études animales de toxicité génétique ont été négatifs .  
La toxicité du composant - 4-tert -butyl-phénol  
Inhalation CL50 , 4 h , Aérosol , rat , mg/m3 masculins et féminins > 5600  
Toxicologie des composants - 1,3 Benzendimethanamin  
Inhalation CL50 , 4 h , rat , mâle > 1,42 mg / l  
Inhalation CL50 , 4 h , rat , femelle 0,8 mg / l

### SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

Données pour une partie de 1,3- Benzendimethanamin , N- ( 2 - cyanoéthyl ) - dérivé :  
Le produit est nocif pour les organismes aquatiques ( CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg / L chez les

(suite page 7)

**Nom du produit: HADALAN EG145 13E, Komp. B**

(suite de la page 6)

espèces les plus sensibles ) .

Les données relatives à une partie de la 4- tert -butyl-phénol

Le produit est toxique pour les organismes aquatiques ( CL50/CE50/CI50 1-10 mg / L chez les espèces les plus sensibles ) .

Toxicité aiguë et chronique pour les poissons

CL50 , cyprins dorés ( *Leuciscus idus* ) , 48 h : 1,6 mg / l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50 *Daphnia magna* (Puce d'eau ) 48 h , immobilisation : 3.9 à 6.7 mg / l

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE50, algue verte *Pseudokirchneriella subcapitata* ( précédemment nommée *Selenastrum*

Toxicité sur les microorganismes

CE50 , bactéries , 16 h : 227 mg / l

Valeur de toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

*Daphnia magna* (Puce d'eau ) , semi-statique , 21 jr, nombre de descendants , CSEO : 0,73 mg / l

Données pour le composant : 1,3- Benzendimethanamin

Le produit est nocif pour les organismes aquatiques ( CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg / L chez les espèces les plus sensibles ) .

Toxicité aiguë et chronique pour les poissons

CL50 , cyprins dorés ( *Leuciscus idus* ) , 96 h : 75 mg / l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50 *Daphnia magna* (Puce d'eau ) , statique , 48 h , immobilisation : 15,2 mg / l

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE50, algue *Scenedesmus*, statique , inhibition de la croissance de la biomasse , 72 h : . 12mg / l

Données pour le composant : triméthyl- 1 ,6- diamine

Le produit est nocif pour les organismes aquatiques ( CL50/CE50/CI50 entre 10 et 100 mg / L chez les espèces les plus sensibles ) . Peut augmenter le pH des systèmes aquatiques à pH > 10 , qui peuvent être toxiques pour les organismes aquatiques .

Toxicité aiguë et chronique pour les poissons

CL50 , cyprins dorés ( *Leuciscus idus* ) , statique , 48 h : 172 mg / l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50 *Daphnia magna* (Puce d'eau ) 24 h , immobilisation : 31,5 mg / l

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE50, algue *Scenedesmus*, inhibition du taux de croissance , 72 h : . 29,5 mg / l

Toxicité sur les microorganismes

CE50 , bactéries , 17 h : 89 mg / l

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Données pour une partie de ( 2 - cyanoéthyl ) dérivés du 1,3- Benzendimethanamin , - N .

Aucune donnée trouvée .

Les données relatives à une partie de la 4- tert -butyl-phénol

Le produit est facilement biodégradable selon le test ( s ) de l'OCDE pour la biodégradabilité facile .

Tests de biodégradation de l'OCDE :

Méthode biodégradation Temps d'exposition de 10 jours

60 %      28 d      essai 301F de l'OCDE n'ont pas

98 %      28 d      essai OCDE 301A avec succès

Données pour le composant : 1,3- Benzendimethanamin

Ce produit est intrinsèquement biodégradable . Réalisations en test ( s ) de l'OCDE pour *ioabbaubarkeit* potentiel > 20% . Selon les lignes directrices de l'OCDE essai rigoureuses , ce matériel ne peut pas être considérée comme facilement biodégradable , mais les résultats des tests ne signifie pas nécessairement que le produit

dans des conditions environnementales n'est pas biodégradable .

Tests de biodégradation de l'OCDE :

Méthode biodégradation Temps d'exposition de 10 jours

49 %      28 d      essai OCDE 301B n'ont pas

22 %      28 d      OCDE 302C Test applicable

Données pour le composant : triméthyl- 1 ,6- diamine

Selon les lignes directrices de l'OCDE essai rigoureuses , ce matériel ne peut pas être considérée comme facilement biodégradable , mais ces résultats ne signifient pas nécessairement que le produit ne soit pas

(suite page 8)

**Nom du produit: HADALAN EG145 13E, Komp. B**

(suite de la page 7)

biodégradable dans des conditions environnementales .

Tests de biodégradation de l'OCDE :

Méthode biodégradation Temps d'exposition de 10 jours

37 %            21 d            OCDE 301E Essai non adopté

13 %            28 d            302B test OCDE Non applicable

2,2%            3 d            303A de l'OCDE Non applicable

• **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Données pour une partie de ( 2 - cyanoéthyl ) dérivés du 1,3- Benzendimethanamin , - N .

Bioaccumulation : Aucune donnée trouvée .

Les données relatives à une partie de la 4- tert -butyl-phénol

Bioaccumulation: Potentiel modéré de bioconcentration . ( FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5 ) .

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow ) : 3.29 test OCDE 107 ( agitation en flacon )

Facteur de bioconcentration (FBC ) : 48-88 ; la carpe ( Cyprinus carpio ) a mesuré 120 ; ide ( Leuciscus idus ) , mesurée

Données pour le composant : 1,3- Benzendimethanamin

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration ( FBC <100 ou Log Pow <3 ) .

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow ) : 0,18 test OCDE 107 ( agitation en flacon )

Facteur de bioconcentration (FBC ) : < 3 ; la carpe ( Cyprinus carpio ) , mesurée

Données pour le composant : triméthyl- 1 ,6- diamine

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration ( FBC <100 ou Log Pow <3 ) .

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow ) : 0,77 mesurée

• **12.4 Mobilité dans le sol**

Données pour une partie de ( 2 - cyanoéthyl ) dérivés du 1,3- Benzendimethanamin , - N .

Mobilité dans le sol : Aucune donnée trouvée .

Les données relatives à une partie de la 4- tert -butyl-phénol

Mobilité dans le sol : Le potentiel de mobilité dans le sol est faible ( Koc entre 500 - 2000 ) .

Carbone organique du sol / eau (Koc ) : 582 (estimation)

Constante de Henry ( H ) : 1,19 E-06 atm \* m<sup>3</sup> / mol ; mesurée à 25 °C

Données pour le composant : 1,3- Benzendimethanamin

Mobilité dans le sol : Le potentiel de mobilité dans le sol est faible ( Koc entre 500 - 2000 ) , en raison de sa très faible constante de Henry , la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sol humide est très faible et ne devrait pas être un destin importante .. Carbone organique du sol / eau (Koc ) : 910 (estimation)

Constante de Henry ( H ) : 6,94 E - 11 atm \* m<sup>3</sup> / mol , 25 °C ( environ )

Données pour le composant : triméthyl- 1 ,6- diamine

Mobilité dans le sol : Le potentiel de mobilité dans le sol est faible ( Koc entre 500 - 2000 ) , en raison de sa très faible constante de Henry , la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sol humide est très faible et ne devrait pas être un destin importante ..

Carbone organique du sol / eau (Koc ) : 1200 (estimation)

Constante de Henry ( H ) : 3,12 E-09 atm \* m<sup>3</sup> / mol , 25 °C estimée sur la base de la pression de vapeur et la solubilité dans l'eau

• **Effets écotoxiques:**

• **Remarque:** Nocif pour les poissons.

• **Autres indications écologiques:**

• **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

• **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Données pour une partie de (2-cyanoéthyl) dérivés du 1,3-Benzendimethanamin,-N.

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Les données relatives à une partie de la 4-tert-butyl-phénol

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Données pour le composant: 1,3-Benzendimethanamin

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Données pour le composant: triméthyl-1,6-diamine

(suite page 9)



**Nom du produit: HADALAN EG145 13E, Komp. B**

(suite de la page 8)

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes**

Données pour une partie de (2-cyanoéthyl) dérivés du 1,3-Benzendimethanamin,-N.

Pas de données disponibles.

Les données relatives à une partie de la 4-tert-butyl-phénol

Cette substance n'est pas inscrite à l'annexe I du règlement (CE) n ° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant: 1,3-Benzendimethanamin

Cette substance n'est pas inscrite à l'annexe I du règlement (CE) n ° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant: triméthyl-1,6-diamine

Pas de données disponibles

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

· **14.1 No ONU**

· **DOT, ADR, IMDG, IATA**

UN2735

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

· **ADR**

2735 AMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (m-phénylenebis(méthylamine)), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG**

AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (m-phénylenebis(méthylamine)), MARINE POLLUTANT

· **IATA**

AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (m-phénylenebis(méthylamine))

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG**



· **Classe**

8 Matières corrosives.

· **Étiquette**

8

(suite page 10)

Date d'impression : 29.05.2015

Révision: 29.05.2015

**Nom du produit: HADALAN EG145 13E, Komp. B**

(suite de la page 9)

## · IATA



· **Class** 8 *Matières corrosives.*  
· **Label** 8

· **14.4 Groupe d'emballage**  
· **ADR, IMDG, IATA** III

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**  
· **Marine Pollutant:** *Signe conventionnel (poisson et arbre)*  
· **Marquage spécial (ADR):** *Signe conventionnel (poisson et arbre)*

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** *Attention: Matières corrosives.*  
· **Indice Kemler:** 80  
· **No EMS:** F-A,S-B  
· **Segregation groups** Alkalis

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** *Non applicable.*

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**  
· **Quantités limitées (LQ)** 5L  
· **Catégorie de transport** 3  
· **Code de restriction en tunnels** E

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN2735, 2735 AMINE, FLÜSSIG, ÄTZEND, N.A.G. ( m - p h e n y l e n e b i s ( m e t h y l a m i n e ) ), UMWELTGEFÄHRDEND, 8, III

### SECTION 15: Informations réglementaires

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

*Cas d'activités impliquant une exposition à des résines époxydes non durcies et le contact par la peau ou les contrôles réguliers des voies respiratoires doivent être prises.*

*COV (UE):*

*Ce produit est soumis à la directive 2004/42/CE. Valeur limite UE pour ce produit est utilisé à l'état fini: Cat A / j max. 500 g / l (2010). Le produit contient part un état fini: 0 g / l de COV.*

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

### SECTION 16: Autres informations

*Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

· **Phrases importantes**

*H302 Nocif en cas d'ingestion.*

*H312 Nocif par contact cutané.*

(suite page 11)

**Nom du produit: HADALAN EG145 13E, Komp. B**

(suite de la page 10)

*H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.*

*H315 Provoque une irritation cutanée.*

*H317 Peut provoquer une allergie cutanée.*

*H318 Provoque des lésions oculaires graves.*

*H332 Nocif par inhalation.*

*H335 Peut irriter les voies respiratoires.*

*H361f Susceptible de nuire à la fertilité.*

*H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

*H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

**· Acronymes et abréviations:**

*RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer*

*IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)*

*ICAO: International Civil Aviation Organisation*

*ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)*

*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route*

*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods*

*DOT: US Department of Transportation*

*IATA: International Air Transport Association*

*GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals*

*EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*

*ELINCS: European List of Notified Chemical Substances*

*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*

*LC50: Lethal concentration, 50 percent*

*LD50: Lethal dose, 50 percent*

*Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4*

*Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B*

*Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2*

*Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1*

*Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1*

*Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2*

*STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3*

*Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2*

*Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3*